

## **AVIS PUBLIC**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

### **Entrée en vigueur – Règlement 756-3**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 18 juillet 2023, le conseil a adopté le règlement 756-3 modifiant le règlement 756 sur les PIIA intitulé « Modification du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 756, territoire assujetti et dispositions sur les bâtiments accessoires ».

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie en date du 20 septembre 2023 et est entré en vigueur ce jour même.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site [www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)

Donné à Saint-Damien, le 10 octobre 2023.



Hugo Allaire  
Directeur général et greffier-trésorier